Image not found or type unknown

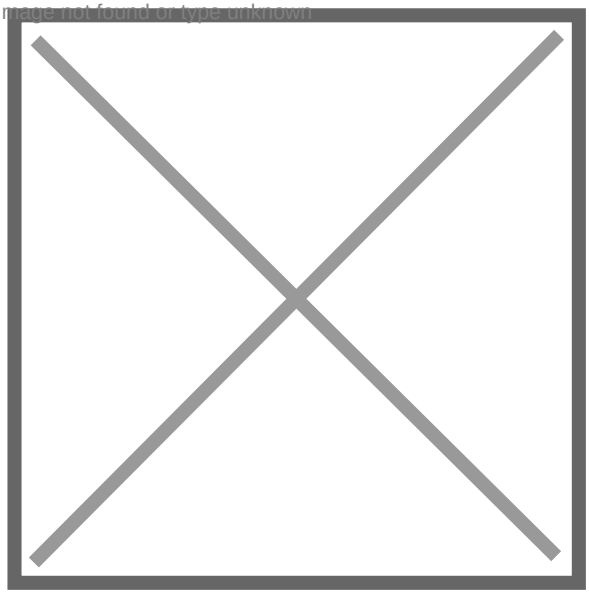

Litige avec agence immobiliere concernant dommages et intérêts

Par **samyan06**, le **21/08/2009** à **12:19**

Bonjour,

Nous sommes locataires.

Nous avons eu le vendredi 10 juillet une panne de chauffe-eau. Nous avons contacté notre agence à 10h du matin le même jour mais pas de réponse avant le soir. C'était la 2ème fois que notre chauffe-eau tombait en panne et le plombier qui n'est venu que le lundi 13 juillet à dit qu'il fallait absolument le changer car cela était dangereux de le remettre en marche dans l'état, il a donc transmis son devis par fax à l'agence le 15 juillet.
Après plus de nouvelle de l'agence jusqu'au 21 juillet date à laquelle nous nous sommes rendu sur place pour avoir des explications munis d'une lettre remise et en main propre et envoyée en recommandé récapitulant les faits et demandant des dommages et intérêts à défalquer de nos futurs loyers.
On nous à répondu que le bail n'ayant pas été renvoyé signé par notre garant (nous sommes rentrés le 01-04-09 dans l'appartement...) l'agence refusait d'effectuer les travaux.
Malgré tout suite à cette visite le plombier est venu changer le chauffe-eau le 23 juillet.
Nous payons nos loyers régulièrements à bonne date par virement.
Nous sommes donc restés presque 15 jours sans eau chaude et avons un enfant de 3 ans, nous avons donc prélevés sur le loyer du mois d'aout des dommages et intérêts calculés au prorata du nombre de jours restés sans eau-chaude.
Le bail a depuis été renvoyé par le garant.
L'agence nous envoie maintenant une lettre de rappel concernant ce reliquat et un recommandé que nous n'avons pas encore en notre possession mais qui doit avoir le même contenu.
Sommes nous bien dans notre droit, quels sont nos éventuels recours et que peut faire

l'agence contre nous ?

Merci de votre réponse.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés